REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/03-11a

Objet : Approbation du compte de gestion du budget principal ville - exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, le Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS (arrivé à 19h53, présentation délibération n°2023/03-12), Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48, délibération n°2023/03-11), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h23, délibération n°2023/03-17), Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Dominique GERBERT Florent BORON à Gérard PARFAIT Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absente:

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/03-11a: Approbation du compte de gestion du budget principal ville – exercice 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-12,

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre demandées sur l'exercice 2022.

CONSIDERANT la concordance des écritures de l'Ordonnateur avec les écritures du Trésorier Principal pour 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission « finances, informatique et ressources humaines » du 13 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2022 du Trésorier Principal établi pour le budget principal de la commune qui se résume comme suit :

Compte de gestion 2022 Commune	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2021 : Excédent / Déficit (-)	857 894,65	1 788 406,54	930 511,89
affectation en investissement en 2022 (1068)	sommerce i distance	- 533 277, 19	- 533 277,19
Dépenses nettes	1 700 427,63	- 6 873 494,01	- 8 573 921,64
Recettes nettes Virement depuis FCT (1068)	1 955 347,45 533 277,19	9 013 917,97	11 502 542,61
Résultat de l'exercice 2022 :			
Excédent / Déficit (-)	788 197,01	2 140 423,96	2 928 620,97
Intégration résultat parc de stationnement		21 263,28	21 263,28
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 (résultat de gestion)	69 697,64	3 416 816,59	3 347 118,95



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/03-11a: Approbation du compte de gestion du budget principal ville – exercice 2022

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 22 mars 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Karine DUBOIS

Mis en ligne le 2.3../2.2./2023

Document rendu exécutoire le 2.3./.2.3/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

COURCII MUMICIPAI UU ZI MAIS ZUZS